



**Convention de Partenariat
Pour la délocalisation de diplôme de l'Université Lille 1 (France)
à l'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur de Rabat EMSI Rabat, (Maroc)**

Applicable au diplôme :

Master 2 « Infrastructures en Génie Civil »

I PRÉAMBULE :

1. Politique Générale

L'EMSI Rabat est habilitée par le Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique à délivrer en cinq années, des diplômes de l'école Marocaine des Sciences de l'Ingénieur de Rabat. L'EMSI Rabat compte aujourd'hui plus de 1800 élèves-ingénieurs, et s'est forgé une réputation au-delà des frontières du Maroc. L'EMSI Rabat a tissé plusieurs relations de partenariats des écoles et universités françaises, parmi lesquelles on peut citer : l'Université de Nice-Sophia Antipolis, INSA de LYON, INSA de Rennes, Télécom Sud Paris. Ces collaborations se présentent sous forme de délocalisation ou d'échanges d'étudiants et permettent aux élèves-ingénieurs de l'EMSI Rabat d'obtenir un diplôme de Master 2 français. L'expérience de l'EMSI Rabat pour ce genre de partenariat est donc riche.

La filière Génie Civil, Bâtiments et Travaux Publics, qui rentre dans sa 5^{ème} année d'existence, compte plus 300 étudiants. Le domaine des infrastructures en génie civil connaît une dynamique croissante et soutenue au Maroc. Les compétences humaines qualifiées et spécialisées dans ce domaine sont très recherchées. C'est ainsi que l'EMSI Rabat s'est rapprochée de l'Université de Lille 1 pour monter un projet de collaboration autour du Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'Université Lille 1.

2. Objectifs

La collaboration envisagée entre et l'Ecole Marocaine des Sciences de L'Ingénieur (EMSI Rabat) a pour but de satisfaire l'objectif d'organisation au Maroc, à l'EMSI Rabat, de la deuxième année (M2) du master « *Infrastructure en Génie Civil* ». L'objectif de ce parcours est de former des cadres aptes à exercer les fonctions d'ingénieur dans le secteur d'ingénierie, de l'organisation et du pilotage des projets d'infrastructures dans le génie civil.

L'opération envisagée permettra la formation de spécialistes dans ce secteur, aussi bien d'un point de vue théorique que pratique, en incorporant de manière novatrice ce domaine à des environnements locaux.

3. Présentation et responsabilités des deux opérateurs français et marocain

3.1 : L'Université Lille 1

Statut juridique : Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel.

3.2 : L'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur de Rabat (EMSI Rabat)

Statut juridique : Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé autorisé par le Ministère Marocain de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (autorisation N° 110/96).

3.3 Responsabilité

L'Université Lille 1, est le maître d'œuvre pédagogique du projet et elle assure la direction des études du diplôme français.

L'EMSI Rabat contribue par son une équipe pédagogique à la mise en place de cette formation. La direction du programme est assurée par les deux partenaires, en étroite collaboration.

Les enseignements auront intégralement lieu dans les locaux de l'EMSI Rabat (Maroc). Le diplôme de Master 2 « Infrastructure en génie civil » délocalisé à l'EMSI Rabat, est sous la responsabilité du directeur de ce programme de l'université de Lille 1.

II MODALITÉS

Entre

L'Université Lille 1,

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est au 59655, VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX (France)

représentée par son Président, Monsieur Philippe ROLLET

D'une part

Et

L'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur de Rabat (EMSI Rabat),

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé autorisé par le Ministère Marocain de L'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (autorisation N° 19/86), dont le siège est au 49, rue Patrice Lumumba Rabat (Maroc)

représentée par son Directeur, Monsieur Younes SOUSSI

D'autre part

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Comité de suivi

Un comité de pilotage paritaire contrôle la mise en œuvre de la présente convention. Il assure et garantit la qualité de la formation délocalisée et son adéquation avec l'habilitation du diplôme Master « Infrastructures en génie civil » de l'université Lille 1.

Il est constitué de six membres :

- ⌚ Le responsable du master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'université Lille 1 et deux autres représentants nommés par lui.
- ⌚ Le responsable de la formation délocalisée de l'EMSI Rabat et deux autres représentants nommés par lui.

Les co-responsables coordonnent les différents aspects pédagogiques du programme : le nombre, la sélection des étudiants, le recrutement des enseignants et le suivi des interventions.

Le comité de suivi est convoqué et présidé par Le directeur du master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'université Lille 1. Il se réunit au moins deux fois par année universitaire, alternativement à Lille1 et à l'EMSI Rabat. Ces réunions regroupent au moins un membre de l'Université de Lille 1 et un membre de l'EMSI Rabat.

Article 2 : Sélection des étudiants

Le protocole de recrutement des étudiants du Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » est similaire à celui du Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'Université de Lille1 et respecte les mêmes critères de sélection.

Les établissements contractants (Université Lille 1 / l'EMSI Rabat) œuvreront pour la mise en place d'un système de recrutement des étudiants selon les critères de validation exigés par le programme d'études.

Le dossier de validation de chaque étudiant comprendra en particulier :

- ⌚ Son parcours universitaire.
- ⌚ Ses relevés de notes.
- ⌚ Un Curriculum Vitae.
- ⌚ Une lettre de motivation.
- ⌚ Une attestation du niveau de français.

Article 3 : Comité de sélection

Un pré-recrutement des étudiants sera assuré par un comité après un examen approfondi des dossiers des demandes d'admission. Ce comité est constitué par des représentants des deux institutions, à savoir :

- ⌚ Pour l'université de Lille 1 : le responsable du Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » ou son représentant.
- ⌚ Pour l'EMSI Rabat: le responsable de la formation délocalisée de l'EMSI Rabat ou son représentant.

Ce comité de sélection s'entendra sur les pré-requis des étudiants, la sélection et le nombre d'étudiants admissibles chaque année pour le diplôme concerné. Les modalités de sélection incluent l'examen du dossier académique de l'étudiant, ses motivations et son projet professionnel.

Les dossiers de recrutement sont préalablement étudiés par l'EMSI Rabat qui réalise une première sélection. L'EMSI Rabat communique les dossiers des candidats présélectionnés.

Les entretiens pour le recrutement se feront à l'EMSI Rabat sous la direction conjointe des deux établissements. Le comité de sélection est présidé par les deux co-responsables de ce programme. La liste

des candidats admis sera prononcée par l'Université Lille 1. Le lancement de la formation pour l'année académique en question devient effectif après accord des deux parties.

Article 4 : Inscriptions des étudiants

Les étudiants participant à la formation s'inscriront à l'Université Lille 1 et s'acquitteront des droits de scolarité et d'étude propre au Master 2.

Les étudiants seront simultanément inscrits à l'EMSI Rabat en vue de l'obtention du diplôme : « diplôme de l'Ecole Marocaine des Sciences de l'Ingénieur en Informatique de Gestion et en Informatique Industrielle, Filière : Génie Civil-Bâtiments et Travaux Publics ».

Les dossiers de validation complets seront transmis à l'Université Lille 1 avant le démarrage de la formation.

Article 5 : Organisation des enseignements

Les cours du cursus pourront être enseignés par des enseignants de l'Université Lille 1 et/ou des enseignants de l'EMSI Rabat placés sous la responsabilité unique du jury du diplôme.

L'organisation des enseignements est décrite dans l'annexe : organisation des enseignements. Elle est composée d'une partie théorique en 1er semestre comportant 6 modules de 5 crédits équivalents ECTS chacun, et un stage de fin d'études (2ème semestre) d'un minimum 4 mois et maximum 6 mois, de 30 crédits équivalents ECTS.

Le jury du diplôme est composé des enseignants de l'Université de Lille 1 et de l'EMSI Rabat participants aux enseignements.

Article 6 : Examens et contrôle des connaissances

Les étudiants du Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'Université Lille 1 délocalisé à l'EMSI Rabat, sont soumis aux mêmes modalités des examens et contrôles des connaissances que les étudiants inscrits dans le Master 2 « Infrastructures en Génie Civil » de l'Université Lille 1.

Le comité de suivi met en œuvre les modalités des examens et contrôle des connaissances, de préparation et suivi des stages en entreprise, de soutenance des rapports de stages ou mémoires d'études.

Article 7 : Conditions d'attribution du diplôme

Pour obtenir le diplôme de master 2 mention mécanique, génie civil, génie mécanique, parcours génie civil, spécialité infrastructures en génie civil l'étudiant devra suivre les règles définies par le programme d'études de la 2ème année du master de l'université de Lille 1 :

- ⌚ Validation des 30 crédits équivalents ECTS correspondant à la partie théorique. Chaque module doit être validé avec une moyenne supérieure ou égale à 10, donnant lieu à l'acquisition de 5 crédits équivalents ECTS. Le semestre est donc validé parce que la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.
- ⌚ Pour le 2ème semestre, le stage doit être également par une note incluant le travail réalisé en entreprise, la rédaction du mémoire et la soutenance devant un jury.
- ⌚ Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres.

Les résultats aux examens seront transmis au service de la scolarité de l'Université Lille 1 afin de préparer l'édition des diplômes qui seront ultérieurement transmis à l'EMSI Rabat pour la délivrance aux étudiants.

III CONDITIONS FINANCIÈRES

L'EMSI Rabat assure la prise en charge des prestations suivantes :

- ⌚ Mise à la disposition des locaux administratifs et de locaux d'enseignement pour la formation;
- ⌚ Entretien des locaux.
- ⌚ Frais de transports et d'hébergement.
- ⌚ Les frais de restauration à raison de 500 dh/jour.
- ⌚ Le montant des interventions des enseignants chercheurs de l'Université Lille 1, sur la base de l'heure complémentaire de cours TD de l'enseignement supérieur française c'est-à-dire facturées à 50 Euro par heure d'intervention y compris les encadrements des projets.

L'EMSI Rabat versera les frais de scolarité des étudiants admis, sur réception de la facture relative au règlement des frais d'inscription établie par l'Université de Lille 1.

IV MODALITÉS, DURÉE ET DÉBUT DE L'ACCORD

Le présent accord est rédigé en quatre exemplaires originaux en langue française.

Cet accord est conclu pour une durée de 2 ans, à l'issue de laquelle l'accord sera révisé. Cet accord prend effet à dater de l'année universitaire 2012-2013.

La révision du présent accord peut être demandée à tout moment par chacun des parties contractantes et soumis à nouveau aux instances supérieures compétentes des deux établissements.

V CONDITIONS DE RÉSILIATION

Chaque partenaire peut se retirer du programme avec un préavis de six mois avant le début de chaque année universitaire, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce diplôme.

Fait à Rabat, le,

Pour L'EMSI Rabat

Le Directeur, Younes SOUISSI

Caché de l'Etablissement

Fait à Lille, le,

Pour l'Université Lille 1

Le Président, Philippe ROLLET

Caché de l'Université